

Réflexions sur le vote

A l'heure où il devient possible d'anticiper le comportement ou le vote des individus à partir des données numériques individuelles, à l'heure des robots autonomes (y compris dans les armes létales), à l'heure du transhumanisme sous toutes ses formes (modification du génome, eugénisme pré-natal, financiarisation du corps, expérimentations,...), on peut être inquiet pour la société du futur.

L'intelligence artificielle est en marche pour revoir nos libertés, comme nous le projette la Chine, par exemple avec son crédit social individuel. Le numérique pourrait nous transformer en assistés, soumis à des cadres de plus en plus stricts, soit parce que "c'est la faute à l'informatique !", soit parce que le "système expert informatique" sait mieux que les experts, soit pour encadrer certaines activités. Le passe-sport santé pour aller au concert (pandémie), la boîte noire pour payer moins cher l'assurance,...

Tout aussi graves sont les algorithmes qui sont capables de prédire à 95% pour qui vous votez, à partir de vos achats/déplacements/sites consultés... Une machine n'a pas de morale. Si elle déraille, il n'y aura personne pour s'en apercevoir.

Le capitalisme de surveillance, où la captation de données numériques (le vol légal d'informations privées) permet de prédire et d'infléchir les comportements individuels, devient en même temps un instrument de manipulation commerciale ou politique (démocratie). Les analystes de Google ont en effet rapidement appris à inférer des informations personnelles sur les utilisateurs, au-delà des données propres de Google, à partir de toutes les traces laissées sur internet, à l'insu des utilisateurs.

Fichier des électeurs

L'inscription au fichier des électeurs suppose une instruction civique préalable, rafraîchie périodiquement, afin que chacun sache son poids dans les choix de société et comprenne le rôle des élus. Tout candidat à un mandat électif devrait recevoir préalablement l'instruction civique nécessaire à la fonction briguée. Le contenu pédagogique de ces modules est à établir et à rafraîchir en permanence par un "Conseil des Pouvoirs". Cette instance apparaît fondamentale pour la stabilité et l'humanisme de la gouvernance. Les membres de ce Conseil seraient élus à titre individuel sur la base de leur curriculum citoyen et renouvelés partiellement à chaque rendez-vous électoral.

Le **fichier national des électeurs** devrait être modernisé pour être constitué en temps réel par un agent assermenté qui vérifie l'identité du demandeur et inscrit celui-ci en temps réel dans le fichier national. Le fichier comporte exclusivement les éléments suivants (respect de la vie privée) : la mairie où se fait la demande, la date de la demande, le nom, le prénom, la date de naissance du demandeur et le type et numéro de la pièce d'identité ou de l'attestation de résidence présentée (à l'exclusion de l'adresse géographique ou numérique). Le fichier national vérifie les cas d'homonymie, de décès ou d'interdiction électorale et le signale sur les listes dans les bureaux de vote. Cette vérification suppose un croisement avec les services de l'état civil, ce qui suppose l'informatisation complète de ces services, y compris pour les français nés ou morts à l'étranger. La probabilité que deux votants aient le même identifiant électoral et votent dans le même bureau est très faible mais, pour rester dans la rigueur électorale, en respectant la vie privée, il faut ajouter un indice de levée d'homonymie, incrémenté lors de la création du fichier. Ce fichier devrait être publié sur Internet (avec sa mise à jour en temps réel), puisque c'est le fichier des personnes qui ont déclaré leur volonté de participer publiquement (c'est pourquoi le fichier est télé-accessible) aux élections et aux référendums. Ce fichier est totalement déconnecté du

fichier cadastral. C'est la pièce d'identité ou l'attestation de résidence qui fait foi du lieu de résidence.

Démocratie

L'abstention est un problème : seulement 20% des jeunes ont voté aux élections régionales de 2021. Ce n'est pas la facilité du vote qui favorise la participation, c'est la conscience citoyenne individuelle.

A l'instar des exercices incendie, pourquoi ne pas instaurer un **exercice réaliste de vote** (avec isoloirs, président, assesseurs, scrutateurs,...) **dans les lycées** (et pourquoi pas dans les collèges !) lors des consultations officielles, avec débat préalable sous la tutelle d'un professeur d'histoire associé à un élu de l'opposition et un fonctionnaire institutionnel.

Pour l'instant, les élections présidentielle et parlementaire devraient refléter la société française (terme plus concret que celui de nation, concept trop abstrait pour notre époque mondialisée) c'est à dire tous les Citoyens (terme à définir juridiquement). Le Président est élu au suffrage universel, en tant que représentant de la nation dans son ensemble et non comme actionnaire majoritaire. A ce titre, les candidatures devraient refléter les différentes sensibilités politiques des citoyens.

Cependant, la procédure doit être conçue pour éviter les votes communautaristes, qui, par le jeu des élections à plusieurs tours, pourraient à eux seuls élire leur champion. Dans le même temps, la procédure doit éviter que le Président élu ne se sente à la tête d'un trop grand pouvoir au seul bénéfice de son parti. L'élection à un seul tour semble trop courte pour affirmer les votes des citoyens. L'élection à 2 tours permet aux petits candidats d'afficher leur programme. Le second tour ne devrait pas se faire sur un choix binaire.

Référendum, pétitions, grèves, manifs

La Constitution devrait préciser que l'**expression collective sans violence** est un moyen de dialogue avec le gouvernement et avec les élus.

La pétition en ligne, la manifestation dans la rue, la grève,... sont un moyen d'expression politique qui permet aux élus d'identifier des besoins collectifs, d'amorcer un contenu pédagogique et un débat. Ces actions de masse ne sont pas des votes mais des expressions de groupe qui doivent être entendues. La Constitution doit établir les limites politiques des actions de masse. En particulier, la Constitution doit affirmer que l'action violente déconsidère l'expression collective. Tous les débats doivent être conduits dans la sérénité.

Les amateurs d'adrénaline toxiques, fauteurs de troubles en tous genres, sont à canaliser. Les méthodes fortes des Forces de l'ordre sont contre-productives.

Les atteintes physiques, orales ou morales aux élus, ou aux chargés de fonction publique (professeurs,...), de plus en plus nombreuses, sont des atteintes à l'Etat. Une Justice spécialisée devrait traiter les plaintes en référé avec publications pédagogiques et sanctions de travail d'intérêt général, l'amende servant aux frais de justice et de gestion de la sanction. Un service spécifique de gestion des TIG est à organiser.

La Constitution devrait admettre les actions de groupe auprès de la justice, dans le strict respect des lois. Cependant elle prévoit un mécanisme de publicités des manœuvres dilatoires et des obstructions, avec mentions de ceux qui les conduisent. Le comportement de certains plaignants ou groupes de plaignants, de certains élus ou groupes d'élus est parfois affligeant et indigne de leurs responsabilités.

Les référendums d'initiative participative devraient être possibles, sous réserve d'une demande forte, d'un filtrage parlementaire et d'une forte et indépendante pédagogie. Le référendum accentue les clivages et n'apaise pas les mécontents, mais il peut être un vecteur de l'expression directe et un régulateur du pouvoir présidentiel. Le référendum ne doit pas avoir force de décision, pour éviter les législations d'aubaine, sous le coup de l'émotion ou de la démagogie face à des citoyens trop peu ou mal informés. Un référendum peut masquer un plébiscite ou transformer un débat complexe en un choix binaire et dévalorisant le rôle des élus.

Le référendum enclenche la médiation des élus qui construisent la pédagogie de la loi avant son débat et son vote. Une loi référendaire (révision de la Constitution) doit s'appuyer sur une forte majorité de parlementaires (2/3 ?).

Comme les élus donnent l'impression de mal faire leur boulot, "on" propose des référendums, sans penser que le référendum est autant un lieu de propagandes et de manipulations que les élections démocratiques, un raz de marée des réseaux sociaux.

Trop de référendums en Californie - Corine Lesnes, le Monde du 13-2-19

"Parfois, il y a conflit de légitimité. En 2014, l'interdiction des sacs en plastique à usage unique a été inscrite dans la loi de l'Etat. L'industrie du secteur a contrecarré cette dynamique en suscitant, en 2016, un référendum concurrent, la proposition 65. A quoi les écologistes ont répondu par la proposition 67, renforçant la loi initiale... Sur le mariage gay, le conflit a duré des années avant que la justice n' invalide la proposition 8 de novembre 2008 par laquelle 52,4 % des électeurs avaient rejeté la légalisation de l'union de personnes du même sexe.

Les Californiens eux-mêmes trouvent que le système va trop loin, qu'on les sollicite à tout bout de champ. Les élus proposent des consultations populaires pour se faire de la publicité, déplore le San Francisco Chronicle. A l'automne 2018, le journal a publié un éditorial sur les initiatives superflues. Faut-il vraiment consulter les électeurs sur la pause déjeuner des ambulanciers ? Le remboursement des dialyses ?

Pour limiter le nombre de scrutins, le seuil de signatures a été relevé. Mais le jeu est faussé : les instigateurs de référendums ont le droit de payer la main-d'œuvre qui fait du porte-à-porte pour collecter les signatures. Une demi-douzaine de compagnies sont maintenant spécialisées dans les pétitions clefs en main. Pour le dernier scrutin, en 2018, il en coûtait de 2 millions à 4 millions de dollars (jusqu'à 3,5 millions d'euros) par référendum.

Et alors que l'introduction des consultations directes avait été l'une des grandes réformes de l'ère progressiste des années 1900-1920, le système finit par être l'apanage des riches et des lobbys.

Les conservateurs en ont ainsi fait le principal véhicule du mouvement anti-impôts. Partie de Californie, avec l'adoption de la proposition 13 en 1978, la révolte populiste contre les taxes a gagné tout le pays et a abouti à l'élection de Ronald Reagan en 1981 sur une plateforme de gouvernement minimum. La « prop 13 » plafonnait les taxes foncières, qui, aux Etats-Unis, financent les écoles et les programmes sociaux. Quarante ans plus tard, la Californie est au 43e rang (sur 50) pour le niveau de financement dans l'éducation publique et beaucoup d'écoles tombent en ruine. Intouchable jusqu'ici, la « prop 13 » commence à être remise en cause. Les opposants ont prévu de partir à l'assaut en 2020. Par référendum bien sûr."

Cet article montre les effets pervers du référendum (à rapprocher de l'effet pervers du droit d'amendement à l'Assemblée Nationale).

Les réseaux sociaux glanent d'énormes données sur les goûts et les idées de chacun et de tous afin de les revendre à tous ceux qui auront le moyen de les acheter et de les utiliser. Les groupes

d'intérêts assez riches pour manipuler les médias et la publicité et capables d'utiliser des algorithmes d'analyse sauront avant tout le monde, avant même que la question référendaire soit posée, le résultat de la consultation. Alors fleuriront des questions opportunes... et sans doute des dérives politiques graves où la démocratie sera dépassée par le populisme.

Les pétitions sont un moyen de faire émerger des idées, des critiques ou des actions innovantes. Les dérapages populistes pourraient ternir ce moyen d'expression intéressant. L'éducation citoyenne est fondamentale pour que chaque signature soit raisonnée et non passionnelle et pour que les contre-pouvoirs institutionnels ou populaires puissent aussi s'exercer. Les élus doivent définir dans leur programme les procédures qu'ils observeront avant de soutenir une nouvelle pétition ou s'y opposer.

Les normes et les règlements sont une façon insidieuse de gouverner au service des plus influents hors d'un cadre législatif. La transparence dans l'élaboration des normes et des règles est fondamentale, tout autant que l'évaluation de leur impact sur l'homme et sur la société. Le "dumping social" est un problème mondial.

La démocratie d'aujourd'hui devrait être participative. La liberté d'expression, de manifestation, d'association doit être garantie pour que les élus prennent en compte les besoins des citoyens et légitèrent en conséquence. Le corollaire de cette liberté d'expression est la recherche irréfléchie de responsables désignés à la vindicte populaire lors de situations difficiles ou dramatiques, là où au contraire il faudrait tout le recul nécessaire pour identifier les carences du système, y compris les responsabilités collectives (citoyens électeurs, media, réseau sociaux,...)

A quand une éducation pour savoir "prendre du recul" ?

Chaque projet de loi et chaque amendement engage des intérêts moraux et/ou financiers individuels ou collectifs (personnes morales, groupe d'intérêts,...). Chaque projet devrait faire l'objet d'un débat public avant même la rédaction du projet de texte. L'évaluation des effets de la future loi doit être connue en amont du vote.

Comment définir son vote ?

Une solution moderne serait d'établir, en amont de chaque élection, une liste des domaines politiques à couvrir, sur lesquelles pourraient s'exprimer chaque candidat. Les citoyens pourraient définir le poids relatif de chaque domaine proposé puis noter les propositions de chaque candidat. En multipliant chaque note par sa pondération et en additionnant les résultats de tous les domaines, chaque citoyen pourrait alors se faire une idée du candidat le plus proche de ses idées politiques, en relativisant ainsi ses éventuelles idées communautaristes. Cette approche un peu compliquée pourrait être enseignée dans les cercles d'éducation civique, à l'école ou en milieu associatif.

L'abstention est un problème : seulement 20% des jeunes ont voté aux élections régionales de 2021. Ce n'est pas la facilité du vote qui favorise la participation, c'est la conscience citoyenne individuelle.

Pour l'instant, les élections présidentielle et parlementaire devraient refléter la société française (terme plus concret que celui de nation, concept trop abstrait pour notre époque mondialisée) c'est à dire tous les Citoyens, tels que définis ci-dessus. Le Président est élu au suffrage universel, en tant que représentant de la nation dans son ensemble et non comme actionnaire majoritaire. A ce titre, les candidatures devraient refléter les différentes sensibilités politiques des citoyens.

Cependant, la procédure doit être conçue pour éviter les votes communautaristes, qui, par le jeu des élections à plusieurs tours, pourraient à eux seuls élire leur champion. Dans le même temps,

la procédure doit éviter que le Président élu ne se sente à la tête d'un trop grand pouvoir au seul bénéfice de son parti. L'élection à un seul tour semble trop courte pour affirmer les votes des citoyens. L'élection à 2 tours permet aux petits candidats d'afficher leur programme. Le second tour ne devrait pas se faire sur un choix binaire. Les deux tours se font par vote pondéré (voir [ci-dessus](#)).

Vote physique

Le déplacement physique dans les bureaux de vote est symboliquement essentiel. Le vote par procuration reste possible avec un mandataire physique. En particulier, les votes blancs et nuls sont représentatifs de l'expression des citoyens et doivent être comptabilisés séparément pour être intégrés dans le calcul du quorum.

Symboliquement, il est essentiel que le citoyen fassent acte solennel de présence physique identifiée pour voter.

Le **vote par simple clic** sur un téléphone, qui semble un moyen de lutter contre l'abstention, risque de transformer l'engagement citoyen en un **jeu de "likes"**, avec le suivi de faux démiurges (les influenceurs). L'Estonie (1,3 millions d'habitants) a certes développé le vote électronique, qui rentre dans un cadre général de l'administration numérique, où tous les Estoniens sont assujettis à une carte d'identité numérique qui sera autant de permis de conduire que de carte Vitale ou de carte d'électeur. La société française est-elle mûre pour un système un peu Big Brother qui suppose une grande confiance dans le gouvernement et dans sa technocratie.

Le vote par procuration nécessite la présence physique du mandataire. Le [vote par correspondance](#) présente le risque de votes communautarisés (sous pression de l'entourage) et des acrobaties logistiques ouvertes aux erreurs involontaires ou malveillantes. Aux Etats-Unis, voici plusieurs moyens de fraude (qui probablement s'annulent entre les deux camps) :

- Convaincre un électeur d'aller lui poster son enveloppe. Ouvrir à la vapeur et changer le bulletin avant de la poster (pas tout poster dans la même boîte postale)
- Rémunérer un facteur pour qu'il détruise tous les bulletins d'un quartier réputé voter pour l'adversaire
- Rémunérer une infirmière d'Epad pour remplir elle-même le bulletin et faire signer par le résident
- Aller voter à la place d'un citoyen reconnu comme abstentionniste (certains Etats ne demandent pas de pièces d'identité)

[Les élections américaines privilégient le vote par correspondance, qui risque malheureusement de devenir la règle si les citoyens commencent à avoir peur de s'afficher dans un bureau de vote. La logistique d'un tel système est énorme et la notion de vote dans l'isoloir disparaît. Il faudra d'ici quelques années, suite à une fracture politique de plus en plus violente, s'attendre à des fraudes massives de la part de la frange la plus sombre du pays.]

Le vote électronique à distance risque de dévaloriser les choix des citoyens et pose des problèmes de contrôle individuel et des risques de manipulations informatiques. Le citoyen est un être physique. En votant dans un bureau de vote, il affiche son existence et constate l'existence des autres citoyens et des responsables du bureau de vote.

Procédures de vote

Inconvénient du vote actuel

L'élection présidentielle au scrutin uninominal à deux tours a l'inconvénient de gagner avec un faible pourcentage des suffrages exprimés au 1er tour :

	Inscrits	Voix pour au 1er tour	%
Chirac (2002)	41191169	5665855	14 %
Macron (2017)	47582183	8656346	18 %

Tableau complet des résultats nationaux des présidentielles :

http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Presidentielles1965-2017.xls

Soit un électeur sur 7 pour J. Chirac et 1 électeur sur 5,5 pour E. Macron, ce qui est fort peu pour une fonction de représentation de tous les Français. Cette procédure de désignation décrédibilise la fonction.

Néanmoins, une **élection à deux tours** reste souhaitable pour laisser émerger des idées nouvelles ou de nouveaux futurs responsables politiques.

Vote Condorcet

Le vote Condorcet, le vote alternatif, le jugement majoritaire peuvent satisfaire certains mathématiciens ou certaines instances, mais leur approche conceptuelle apparaît trop difficile à traduire dans un isoloir et dans les opérations de dépouillement sécurisées.

Vote pondéré

Le vote pondéré (voir l'idée d'[Anne-Marie Cohendet](#)) permet à chaque électeur d'exprimer sa préférence négative/inacceptable (-1), indifférente/acceptable (0) ou positive/souhaitable (+1) sur chaque candidat, le résultat étant la somme arithmétique des notes. La préférence négative exprime que l'électeur ne souhaite pas que le candidat soit élu. Le vote blanc peut s'exprimer de plusieurs façons : l'électeur exprime sa préférence négative ou indifférente pour tous les candidats. L'électeur peut exprimer une préférence positive/négative/indifférente pour plusieurs candidats.

Bureau de vote

Les machines à voter en bureau de vote ont un intérêt tout relatif. La médiation "papier" rend l'élection tangible.

Dans les bureaux de vote, le vote électronique peut être **piraté**. Le vote papier avec émargement public reste la méthode la plus éprouvée et la plus transparente. La procédure doit éviter le vol, l'ajout ou la substitution d'urne, en particulier lors du dépouillement. Une puce GPS dans chaque urne pourrait sécuriser un peu plus le dispositif. Les résultats bruts de chaque table de dépouillement sont aussi fragiles et peuvent faire l'objet de transcriptions frauduleuses en sortie de table ou lors des transmissions au bureau central.

Le dépouillement public permet aux observateurs de noter les résultats du bureau de vote qui peuvent ultérieurement confrontés aux résultats officiels

Si le vote Oui/Non est simple à dépouiller, les votes de listes sont plus complexes.

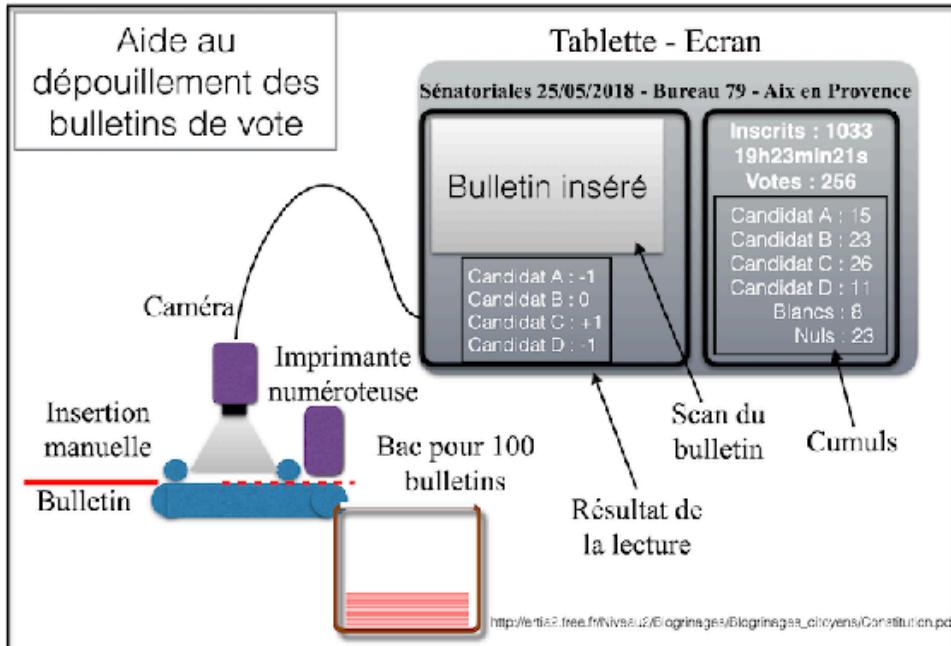
Aide au dépouillement

Pour moderniser le dépouillement, on peut imaginer dans chaque bureau de vote un lecteur optique alimenté bulletin par bulletin au vu de tous, affichant sur écran le bulletin, le résultat de

son dépouillement et l'incrémentation des scores de chaque candidat (ou de chaque motion). Chaque bulletin lu reçoit l'impression d'un numéro de passage (pour éviter la ré-injection).

La lecture peut être faite en parallèle du dépouillement par une machine qui numérisé le vote et assure les incrémentations des voix et décompte des bulletins sous le contrôle des assesseurs qui ouvrent l'enveloppe et glisse le bulletin sous la caméra de lecture.

La caméra et le tapis sont dans un dôme transparent, de façon que l'observateur puisse voir le défilement du bulletin en permanence et puisse contrôler visuellement la transcription par la machine.



Les résultats de la machine peuvent faire l'objet de diffusion SMS à une liste de correspondants multipartites tous les 100 bulletins dépouillés et en tant que résultats finaux.

La diffusion multiple du dépouillement en parallèle de la procédure habituelle a l'avantage de prévenir les tentatives de fraude (cyber-criminalité) - mais l'inconvénient de faire connaître des résultats partiels qui, dans un monde devenant de plus en plus violent, pourraient déclencher des actions de vandalisme ou d'agression en cours de dépouillement.

Extraits de <http://ertia2.free.fr/Niveau2/Nouvelles/Livres/Citoyen/Peregrinages-citoyens.pdf>